

Les élèves à besoin éducatifs particuliers : quelles démarches, quelles réunions ?

Elève a besoin éducatif particulier qui n'a pas de PPS	Elève en situation de handicap : il a un PPS		
<p>Des aides ont été tentées PPRE, PAP, PAI, mais ne semblent pas suffire, l'équipe pédagogique et/ou la famille s'interrogent sur une demande de PPS à la MDPH.</p>	<p>Dernière année de scolarisation en ULIS école ou collège OU Maintien en GS envisagé</p>	<p>Un nouveau besoin est questionné par l'équipe pédagogique : informer l'enseignant référent et le psychologue scolaire</p>	<p>Le PPS semble correspondre du point de vue de l'équipe pédagogique aux besoin de l'élève</p>
Échéances impératives			
<p>Les dossiers de 1^{ère} demande devront être déposés avant les vacances de février. Ceux déposés en mai ou juin ne donneront pas lieu à une réponse pour la rentrée suivante.</p>	<p>Une réunion d'ESS doit être impérativement organisée durant le 1^{er} trimestre Bilan psychométrique nécessaire Passage des évaluation CDOEA pour les sortants d'ULIS école</p>	<p>SEGPA, ULIS Ou IME/ITEP ESS au 1^{er} trimestre</p>	<p>Le PPS arrive à échéance cette année : ESS en janvier pour les renouvellements d'AESH ESS en février pour les renouvellements de SESSAD et ULIS. Le PPS n'arrive pas à échéance dans l'année scolaire pas d'impératif dans l'échéancier pour organiser l'ESS</p>
<p>Organisation d'une réunion d'Equipe éducative par la direction de l'établissement scolaire, en présence de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Famille ou représentant légal, • Enseignant-e, • Psychologue scolaire, • Le médecin scolaire si nécessaire • Services ou professions libérales (orthophoniste, psychomotricien-ne, etc) qui accompagnent l'enfant <p>L'enseignant référent n'y participe pas, sauf cas particulier, sur demande du directeur</p>	<p>Organisation d'une réunion d'Equipe de Suivi de la scolarisation par l'ERSEH, en présence de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Famille ou représentant légal, • Enseignant-e, • Directeur-trice, • Psychologue scolaire, • Services qui accompagnent l'enfant, • AESH • Autres partenaires le cas échéant <p>Les invitations sont rédigées et envoyées par l'enseignant référent mais il appartient à la direction de l'école de les transmettre à l'enseignant et à l'AESH le cas échéant.</p>		

Geva-sco 1^{ère} demande

Attention : pensez à renseigner la date de la réunion et la liste des personnes présentes

A transmettre avec les autres écrits scolaires (si nécessaire) suite à la réunion à l'enseignant référent

Geva-sco Réexamen

Format numérique à privilégier

A transmettre en amont de la réunion à l'enseignant référent